



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 93215

Texte de la question

M. Bernard Reynès attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les étudiants boursiers poursuivant leurs études à l'étranger. Dans un contexte de plus en plus globalisé, et malgré certaines difficultés inhérentes à leur expatriation (découverte et apprentissage d'une langue étrangère, nécessité de créer un nouveau réseau de connaissance), les Français sont toujours plus nombreux à expérimenter une année de leur cursus universitaire à l'étranger ; une expérience qui s'avère être un véritable atout pour leur profil professionnel. Etudier à l'étranger représente cependant un coup élevé pour ces étudiants et leur famille, particulièrement pour les élèves boursiers. Aussi, le soutien financier du CROUS se révèle important pour chaque étudiant. Cette aide leur permet en effet de subvenir à leurs besoins tout en se concentrant pleinement sur leurs études. Pourtant, de nombreux témoignages d'élèves boursiers viennent souligner des dysfonctionnements récurrents dans le versement des aides du CROUS. Ainsi, certains étudiants dont le dossier a pourtant bien été accepté par les services concernés n'ont perçu aucun versement de leur bourse et ce depuis le début de l'année universitaire, soit depuis le mois de septembre 2015. Leur précarité est donc certaine ! Etant boursiers, leur famille ne peut malheureusement pas leur apporter de soutien financier en attendant ces aides de l'État. De fait, nombreux sont les étudiants à devoir travailler pour financer leurs études. Ce temps passé à travailler n'est pas mis à profit pour leurs études, et met donc en péril la poursuite de leur année. À cela s'ajoute par ailleurs la difficulté de pouvoir travailler en toute légalité dans certains pays (nécessité de détenir un visa de résident par exemple), qui peut conduire certains étudiants en situation de grande précarité à exercer des activités non déclarées, illégales voire dangereuses. Il est urgent que les bourses soient effectivement versées aux étudiants qui en sont bénéficiaires, et ce afin de leur offrir toutes les chances de réussir leur cursus universitaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre, dans la plus grande urgence, les mesures nécessaires à la régularisation du versement des aides financières aux étudiants boursiers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Reynès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93215

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1421

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)